



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2018

Étaient présents : M. SCHERER Sylvain, Maire, Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. HAMON Rémi, Mme SERENNE Valérie (jusqu'à 20h15), M. CHAIGNEAU Jacky, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. FOUCHER Pierre-Michel, Adjoint, Mme DOUSSET Noëlle, M. MORANTIN Michel, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. LE LOHE Fabrice, M. LHERMITE Denis, Mme LÉFEVRE Yolande, Mme MORVAN Isabelle, M. L'HOTELIER Jean, M. GUIBOUIN Thierry, M. ROCHAIS Pierre-Yves.

Étaient absents représentés : Mme SERENNE Valérie représentée par M. CHAIGNEAU Jacky (à partir de 20h15), Mme RAILLARD Noëlle représentée par Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PILLOT Axel représenté par Fabrice LE LOHÉ, Mme LERAULT Marylène représentée par Anne-Françoise QUELLEUX.

Étaient absents : Mme ARNAUDEAU Nadia, M. HAILLOT Laurent.

A été élu secrétaire de séance : M GUIBOUIN Thierry

ORDRE DU JOUR

I – URBANISME/VOIRIE/PATRIMOINE

A – Echange de terrains au lieudit « La Jutière »

B – Achat des parties de parcelles AH0728 pour sa partie située en emplacement réservé n°26 du PLU

II – CONTRATS ET CONVENTIONS

A – Convention de groupement de commande pour l'entretien des terrains de foot de la commune

B – Groupement de commande pour le contrat de groupe prévoyance du CIG : protection sociale complémentaire

III – FINANCES

A – Subventions aux associations 2018

B – Financement des écoles publiques et privées

C – Approbation du projet d'aménagement du bourg

IV- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de séance à 19H35.

M. le Maire fait l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. GUIBOUIN Thierry

Présentation de la future crèche du foyer de béguinage de FROSSAY par Madame Véronique SAMSON, la directrice.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2017.

I – URBANISME/VOIRIE/PATRIMOINE

A - Echange de terrains au lieudit La Jutière

Monsieur Rémi HAMON vient expliciter le point n°1. Dans le cadre d'une division de terrain, en bordure de la voie communale, au lieudit La Jutière, les propriétaires demandent à échanger une partie de la parcelle YD n°57 pour une superficie de 0a 16ca contre une partie de la voie communale pour une surface de 0a 31ca. Cela leur permettrait d'avoir un périmètre de terrain cohérent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

PROCEDER au déclassement de la partie de la voie communale destinée à être échangée,

APPROUVER l'échange de terrains tel que décrit ci-dessus et de préciser que tous les frais inhérents à cet échange (bornage, frais d'acte notarial, enregistrement aux hypothèques) seront pris en charge par le demandeur.

B -Achat de la parcelle AH0728 pour sa partie située en emplacement réservé n°26 du PLU

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de son projet d'aménagement de l'espace situé à l'arrière de l'école Alexis Maneyrol, la Commune entreprend de finaliser l'acquisition des parcelles situées en emplacement réservé.

Par courrier réceptionné en mairie le 9 janvier 2018, les propriétaires ont donné leur accord pour la vente à la Commune de la parcelle AH0728.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette acquisition.

La société CDC CONSEILS a d'ores et déjà effectué les opérations de bornage. L'acte d'acquisition sera passé dans la forme notariée auprès de l'office notarial de Maître Fabrice RIGAUD, 17, place de l'Eglise à Frossay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'achat de la parcelle AH0728 (pour sa partie situé en emplacement réservé) pour un montant de 5,85€/m² (soit un montant de 8248.5€ estimation avant le rapport définitif de bornage).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous les documents afférents à cette affaire.

II – CONTRATS ET CONVENTIONS

A - Convention de groupement de commande pour l'entretien des terrains de foot de la commune

Retrait du point n°II-A.

B - Groupement de commande pour le contrat de groupe prévoyance du CIG : protection sociale complémentaire.

Monsieur Jacques CHAIGNEAU rappelle qu'en 2012 la Commune avait décidé de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s'associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de Gestion. Cette volonté a été affirmée par délibération du 23 octobre 2013 en adhérant au contrat collectif retenu par le Centre de Gestion.

Ce contrat arrivera à échéance au 31 décembre 2018. Une nouvelle consultation va être relancée.

Pour rappel, le dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été mis en place par le décret n° 2011-1474.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La collectivité a la possibilité d'adhérer à une convention de participation mise en place par le Centre de gestion. Cette convention, d'une durée de 6 ans, permet la mutualisation des risques et donc d'obtenir un niveau de garanties et de taux intéressant.

Si la collectivité décide d'adhérer au contrat groupe, seul celui-ci pourra bénéficier de la participation financière.

En application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le Centre de gestion a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance avec effet au 1er janvier 2019, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le demandent.

A l'issue de la consultation la collectivité conservera la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée.

Le montant de la participation que compte verser la collectivité sera précisé à la signature de la convention. Ce montant, qui peut être modulé, ne pourra dépasser le montant total de la cotisation. Il aura été déterminé au préalable dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel et après avis du Comité technique.

Considérant l'intérêt de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s'associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de Gestion, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

SE JOINDRE à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le centre de gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984,

PRENDRE ACTE qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion à compter du 1er janvier 2019.

III – FINANCES

A – Subventions aux associations 2018

Monsieur Jacques CHAIGNEAU présente les propositions de la commission Finances, elles-mêmes établies à partir du travail des commissions vie associative, scolaire, sociale et culture concernant les subventions aux associations et autres organismes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
SOCIAL - SANTE	350,00 €
Mouvement vie libre Côte de Jade	150,00 €
Association des donneurs de sang St Père en Retz	100,00 €
Enfance et famille - Saint Nazaire	100,00 €
CULTURE & LOISIRS	7823.96 €
ACCAM (Ass. Culturelle du Canal Maritime de la Basse Loire)	140,00 €
Florilège	600,00 €
Union Frossetine	700,00 €
Association Musicale de Frossay	192,00 €
Association Musique et Danse en Loire-Atlantique	4 491,96 €
Comité des fêtes (organisation du Fross'tival et fête de la musique)	1 700,00 €
SPORT	11 606,00 €
US-FSV-BB Basket Frossay (dont 2500€ subvention exceptionnelle)	3 876,00 €
USVF Football	3 424,00 €
KCPO - Karaté club Paimboeuf Omnisport	128,00 €
Dojo Paimblotin	500,00 €
Ass. Sportive Collège Louise Michel Paimboeuf	130,00 €
Club Nautique du Migron (dont subvention exceptionnelle pour l'achat d'un bateau de 1500€)	1 724,00 €
Twirling Danse	768,00 €
Tennis Club Corsept Sud Estuaire	256,00 €
Les Pas dansants	800,00 €
DIVERS	300,00 €
Association Syndicale des Marais de Vue et de Tenu	300,00 €
TOTAL	20 079.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

FIXER les subventions aux associations frossetaines et aux autres organismes tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

B - Financement des écoles publiques et privées

Monsieur Jacques CHAIGNEAU propose aux élus de voter les tarifs suivants concernant les affaires scolaires :

ECOLEES PUBLIQUES ET PRIVEES	
- Fournitures scolaires par élève et par an	30,00 €
- Activités extra-scolaires par élève et par an	24,50 €
- Livres par élève et par an	24,50 €

PARTICIPATION ELEVES HORS COMMUNES – MONTANT PAR ELEVE	
<i>Ce montant constitue un montant maximum pour la prise en charge du coût de fonctionnement des établissements scolaires de 1^{er} degré des autres communes après accord de la dérogation.</i>	655.07€

ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION	
- Part. frais de fonctionnement par élève par an	655.07€

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES HORS COMMUNE -	
<i>La somme allouée sera versée aux établissements scolaires sur présentation de justificatifs</i>	
- Sorties scolaires par collégien	10,00 €
- Séjours par collégien	22,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

D'ADOPTER les tarifs 2018 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

C – Approbation du projet d'aménagement du bourg

Monsieur Sylvain SCHERER revient sur le diagnostic global concernant le bourg de la commune de FROSSAY réalisé par le cabinet CERAMIDE en 2016 permettant d'identifier différents secteurs de projets. Les travaux que la commune envisage de réaliser sur un court terme concernent la requalification de la place du Calvaire devant l'école publique pour une mise en sécurité des abords de l'école tant pour les piétons que pour les automobilistes, ainsi que le secteur arrière de l'école visant à créer un pôle d'échange intermodal notamment pour les transports en commun.

Ainsi de façon détaillée, les travaux d'aménagement de la place du calvaire consistent en :

- La suppression des marronniers existants motivée notamment par leur mauvais état phytosanitaire et leur implantation contraignante dans le cadre d'un réaménagement de la zone.
- L'aménagement d'une zone de stationnement et d'espaces piétons à l'avant de l'école :
 - Places de parking supplémentaires
 - Cheminement piéton sécurisé
 - Stationnement des cars scolaires balisé
 - Création d'un parvis piéton à l'avant de l'école

De la même façon, les travaux du secteur arrière de l'école consistent en :

- La création d'une voie desservant l'arrière de l'école depuis l'impasse de la Vallée permettant d'accueillir les arrêts de cars scolaires et de desservir le city parc qui sera implanté à cet endroit
- La sécurisation du parcours piéton entre l'école et les cars scolaires : une continuité piétonne est aménagée entre l'accès sud de la cour de l'école et le trottoir longeant les arrêts de cars

- L'aménagement du parking enseignants et de la voie créée pour sa desserte
- L'aménagement d'un espace extérieur jouxtant l'école : le city parc.

Le coût estimatif des travaux d'aménagement serait de 382 267 HT et le coût de l'implantation du city parc de 66 077€ HT.

La Région Pays de la Loire a d'ores et déjà accepté de financer le projet de mise en sécurité des abords de l'école Alexis Maneyrol à hauteur de 50 000€. La commune doit désormais solliciter l'aide de l'Etat par le biais d'une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), d'une subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), ainsi que l'aide de la Région de nouveau concernant l'équipement sportif au travers du dispositif du contrat régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

APPROUVER le projet d'aménagement du bourg comprenant la sécurisation de l'espace autour de l'école Alexis Maneyrol et l'implantation d'un city parc derrière l'école dans les conditions décrites ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), à solliciter une subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), ainsi que l'aide de la Région concernant l'équipement sportif au travers du dispositif du contrat régional,

APPROUVER le plan de financement des travaux d'aménagement,

IV- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Rythmes scolaires 2018-2019

Les services de l'Académie de Nantes ont informé la Commune qu'une suite favorable était donnée à la demande d'un retour à la semaine de quatre jours.

2) Pont des champs neufs : état d'avancement

Les travaux du Pont des Champs Neufs consistant à réhabiliter l'ouvrage ont débuté le 15 janvier 2018. Les travaux avancent bien puisque le platelage a d'ores et déjà été retiré et le confinement des lieux a été réalisé. Des essais se rapportant au confinement et au sablage ont lieu le 15 février 2018.

3) Cérémonie de la citoyenneté et des nouveaux arrivants le samedi 3 mars à 11h

La remise de leurs cartes aux jeunes électeurs sera effectuée cette année le même jour que la cérémonie des nouveaux arrivants. Une cinquantaine d'invitations a été envoyée à ce dernier titre.

4) Activités prévues par le Conseil Municipal Enfants

- Chasse aux œufs de Pâques (mars 2018)
- Visite guidée du bourg (avril 2018)
- Reconduction de l'activité ramassage des déchets (mai 2018)
- Journée sportive intercommunale (juin 2018)

5) Travaux du parking de la mairie

Les travaux ont été retardés par les intempéries (gel et pluie). Il reste actuellement deux jours de travail.

6) Réunion sur les finances locales organisée par l'Association des maires du Pays de Retz à Machecoul le 26/01/2018

Le fascicule de travail sera distribué à tous les élus dans leur casier.

7) Réunion POLLENIZ à la CCSE

La GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations) étant une compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2018, la question de l'entité compétente en matière de lutte contre les nuisibles en milieux aquatiques se posent sans que des réponses claires ne soient données pour l'instant. Quoiqu'il en soit, le principe du bénévolat reste favorisé afin de lutter contre les espèces invasives.

8) Le programme ADAP touche à sa fin avec les derniers petits travaux à réaliser en mairie au mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

A Frossay, le 19 février 2018



Le Maire
Sylvain Scherer
Sylvain SCHERER